



**Comité institutionnel de protection des animaux (CIPA)
Formulaire de renouvellement pour l'utilisation d'animaux sauvages
en milieu naturel pour la recherche pour l'enseignement (Octobre 2015)**

Quelques directives pour compléter votre demande d'utilisation d'animaux de laboratoire :

- 1 Il faut impérativement utiliser la version la plus récente du formulaire disponible sur la [page web du CIPA](#)
- 2 Veuillez compléter le formulaire en français.

Sections du formulaire :

- 3 **Section 4 :** Il est important de fournir, avec votre demande de renouvellement, une copie des permis scientifiques nécessaires au projet de recherche ou d'enseignement. Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire au moment du dépôt de votre demande, il nous faudra recevoir les documents **dans les 15 jours suivant** l'émission de la fiche de protocole, à défaut de quoi le protocole de recherche pourra être annulé et, le cas échéant, les fonds de recherche seront gelés.
- 4 **Section 6 :** La section portant sur les procédures doit être mise à jour en n'oubliant pas de tenir compte des modifications mineures et majeures approuvées au cours des douze derniers mois et en vous référant au protocole initial en ce qui concerne les diverses procédures expérimentales et autres (anesthésie, analgésie, euthanasie, etc.) et suivi post-procédure.
- 5 **Section 7 :** Le suivi post-procédure vise à informer le CIPA des moyens qui seront pris pour continuer d'assurer une surveillance adéquate de la condition de l'animal en fonction des points limites présentés au point 8.4 du formulaire. Pour les points limites de l'expérimentation : prendre en compte les points limites identifiés dans le protocole précédent et, au besoin, consulter la vétérinaire, comme première personne ressource, concernant la détermination des points limites. Également utile, la référence du CCPA suivante : [Lignes directrices : choisir un point limite approprié pour les expériences faisant appel à l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests](#) :
- 6 **Section 10 :** Vous référer au nombre d'animaux indiqué sur la dernière fiche de protocole approuvée.
- 7 **Section 11 :** La règle des 3R : au besoin, consulter les outils et la banque de références disponibles sur le [microsite des 3R du CCPA](#)
- 8 **Section 12.1 :** les personnes identifiées à la section 12.1 doivent démontrer qu'elles ont reçu la [formation théorique exigée par le CCPA](#) ou être sur le point d'acquiescer la formation pratique sur le terrain pertinente au protocole. Leurs noms devraient normalement figurer sur les permis requis obtenus à des fins scientifiques, délivrés par les autorités compétentes.
- 9 Il est fortement recommandé de faire réviser votre demande de renouvellement par la vétérinaire, [Manon St-Germain](#), et/ou par le président du CIPA, [Jonathan Verreault](#), avant sa transmission électronique. La demande doit leur être transmise **au moins une semaine** avant la date de dépôt électronique. Si le document n'est pas complété entièrement et adéquatement, le CIPA peut décider de ne pas l'évaluer.
- 10 **Les dates de dépôt électronique sont le 5 de chaque mois, sauf en juillet.**
Les demandes reçues après ces dates seront examinées à la réunion suivante. Le dépôt électronique des demandes se fait à cipa@uqam.ca
- 11 Suite à l'évaluation de votre protocole par le comité, apportez les modifications requises par le CIPA et envoyez une version amendée de votre protocole à [Louis-Philippe Auger](#)
- 12 Le premier protocole de renouvellement est valide pour une année et renouvelable **au maximum 2 fois**. Il est de votre responsabilité de procéder à la demande de renouvellement avant la date d'échéance indiquée sur la dernière fiche de protocole.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Manon St-Germain

Vétérinaire

Poste téléphonique : 4889

St-germain.manon@ugam.ca

Jonathan Verreault

Président du CIPA

Poste téléphonique : 1070

verreault.jonathan@ugam.ca

Complément d'information :

- Documentation sur la réglementation du Conseil canadien de protection des animaux disponible sur le [site web du CCPA](#)
- [Lignes directrices sur le soin et l'utilisation des animaux sauvages du CCPA](#)

CATÉGORIES DE TECHNIQUES INVASIVES DU CCPA POUR LES ÉTUDES SUR LES ANIMAUX SAUVAGES

Définitions :

- Inconfort :** Une forme légère de détresse
- Stress :** Réaction biologique chez un animal dont l'équilibre homéostatique est menacé
- Douleur :** Expérience déplaisante liée à une lésion tissulaire, provoquant des réactions de protection des fonctions motrices et végétatives, se traduisant par un comportement d'évitement et pouvant modifier les comportements propres à une espèce
- Détresse :** État dans lequel l'homéostasie ne peut être maintenue et qui peut entraîner la maladie ou des modifications pathologiques

A	<p>Méthode employées sur la plupart des invertébrés ou sur des prélèvements de tissus vivants</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des tissus en culture et des tissus prélevés lors de l'autopsie; - Utilisation d'œufs, de protozoaires ou d'autres organismes unicellulaires; - Expériences impliquant de l'isolement, des incisions ou d'autres procédures invasives sur des métazoaires; - Expériences consistant à observer les animaux sans les déranger.
B	<p>Méthodes causant peu ou pas d'inconfort ou de stress</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Études d'observation qui dérangent les animaux dans une certaine mesure, mais pas au point que les mêmes individus sont observés de façon répétée, ce qui évite de les habituer à la présence humaine ou de modifier autrement leur comportement; - Recensements et autres relevés qui dérangent les animaux sans nécessiter la capture ou le marquage d'individus; - Études non invasives sur des animaux qui ont été habitués à la captivité; - Courtes périodes de privation de nourriture ou d'eau équivalant à des périodes de privation qui peuvent se produire dans la nature
C	<p>Méthodes causant un stress mineur ou une douleur de courte durée</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capture par des méthodes peu ou pas susceptibles de provoquer des blessures et marquage d'animaux pour remise en liberté immédiate; - Études d'observation à long terme sur des animaux en liberté dans les cas où leur comportement peut être altéré par des contacts répétés; - Contention de courte durée pour prélèvement de sang ou de tissus; - Contention des animaux pendant de courtes périodes allant au-delà de ce qui est nécessaire pour la simple observation ou l'examen mais respectant le critère de détresse minimale; - Courtes périodes de privation de nourriture ou d'eau excédant la durée des périodes de privation qui peuvent se produire dans la nature; - Administration de médicaments ou substances chimiques à dose non mortelle; - Utilisation de fléchettes à basse vitesse et fléchettes à injection lente de substances chimiques pour la contention. <p>Remarques : Ces procédures ne doivent pas modifier de façon significative l'apparence de l'animal, ses paramètres physiologiques (comme son rythme respiratoire ou cardiaque, sa production d'urine ou de matières fécales), son comportement social ou sa capacité de survie. Au cours des études de la catégorie C, les animaux ne doivent montrer aucun signe d'automutilation, d'anorexie, de déshydratation, d'hyperactivité, d'accroissement de la somnolence ou du décubitus, de vocalisation inhabituelle, de comportements agressifs de type défensif, de retrait social ou d'isolement.</p>

<p>D</p>	<p>Méthodes causant une détresse ou un inconfort modéré (e) à intense</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capture par des méthodes susceptibles de causer des blessures (p. ex., fléchettes à haute vitesse et fléchettes à injection rapide de substances chimiques pour la contention, fusils lance-filet, etc.); - Maintien en captivité d'animaux sauvages capturés; - Déplacement d'animaux sauvages vers de nouveaux habitats; - Interventions chirurgicales majeures effectuées sous anesthésie générale avec réveil subséquent; - Contention physique pendant de longues périodes (plusieurs heures ou plus); - Causes de stress comportemental telles que l'absence de la mère, l'agression ou les interactions prédateur-proie; - Procédures perturbant le système sensoriel et moteur de façon sévère, persistante ou irréversible. <p>Remarque : Les expériences décrites dans le présent paragraphe entreraient dans la catégorie E si elles étaient menées sur des animaux sauvages aussitôt avant leur remise en liberté.</p>
<p>E</p>	<p>Procédures causant une douleur intense égale ou au-dessus du seuil de tolérance de la douleur chez les animaux éveillés non anesthésiés</p> <p><u>Précision :</u></p> <p>Cette catégorie de techniques invasives ne se limite pas nécessairement aux procédures chirurgicales</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition à des stimuli ou agents nocifs dont les effets sont inconnus - Administration de médicaments ou substances chimiques à des concentrations qui perturbent (ou peuvent perturber) les fonctions physiologiques de façon marquée et qui provoquent la mort, une douleur intense ou une détresse extrême - Études comportementales dont on ne connaît pas les effets ou produisant une détresse dont on ignore l'intensité - Privation environnementale pouvant compromettre gravement le bien-être de l'animal - Emploi de relaxants musculaires ou de médicaments paralysants sans anesthésie - Brûlure ou traumatisme infligé à un animal non anesthésié - Mode d'euthanasie non approuvé par le CCPA; - Toute procédure (p. ex., injection d'agents toxiques ou production d'un stress ou d'un choc intense) causant une douleur voisine du seuil de tolérance et qui ne peut être soulagée par des analgésiques (p. ex., extraction de dents sans analgésie, tests de toxicité et maladies infectieuses déclenchées expérimentalement et se terminant par la mort); - Méthodes de capture qui ont de fortes chances de provoquer des blessures graves pouvant produire une douleur chronique intense et (ou) la mort (p. ex., pièges à patte)